

## PROCÉDURE À SUIVRE LORS D'UN BRIS

Suite à un bris dans mon pare-brise, est-ce que je dois communiquer avec mon assureur ?

**NON**, vous devez premièrement communiquer rapidement avec nous au **1-877-926-0616** ou vous présenter au comptoir de service de votre concessionnaire pour évaluer si vous avez besoin d'un remplacement ou d'une réparation.

### Votre pare-brise nécessite un remplacement ?

Sous certaines conditions de votre assureur, votre concessionnaire le remplace avec le pare-brise d'origine du constructeur.

### Une petite brisure dans votre pare-brise ?

Votre concessionnaire le répare gratuitement si vous êtes assuré.



**Est-ce qu'un pare-brise d'origine avec le logo officiel du constructeur est plus coûteux pour vous ?**

**Non**, absolument pas. Si vous êtes assuré bris de vitre, vous n'avez qu'à payer votre franchise indiquée sur votre police d'assurance et c'est tout. Par-contre, si vous avez besoin seulement d'une réparation c'est gratuit pour vous si vous êtes assuré.

Le pare-brise d'origine du constructeur est disponible seulement chez votre concessionnaire.

**RAPPELEZ-VOUS QUE VOTRE CONCESSIONNAIRE EST LÀ POUR RÉGLER TOUS VOS *PROBLÈMES DE PARE-BRISE*.**

**POUR INFORMATIONS**

**1-877-926-0616**

**info@supervitre.com**